



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 25 mars 2016

Objet : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2015

L'an deux mil seize, le vingt-cinq mars, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 18 mars 2016

PRESENTS : Mmes. BOURDARIAS, CAMPANALE, DEPETRIS, FAYOLLE, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, MORAND
MM. BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, GAY, GLOECKLE, LEMONIAS, LORIMIER, MULLER, PAGES, PIANETTA, PEYRONNARD

Présents : 21

Absents : 8

Votants : 27

ABSENTS : Mmes. BOUCHAUD (pouvoir à Mme. GROS), CHEVROT (pouvoir à Mme. FRAGOLA), LAPLANCHE (pouvoir à Mme. GEROMIN), PAIN (pouvoir à M. MULLER)
MM. FORT, GERARDO, GIMBERT (pouvoir à M. BRUNELLO), LE PENDEVEN (pouvoir à M. LEMONIAS)

M. Bendehiba BOUKSARA a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2311-5 et R2311-13 ;

Vu les instructions budgétaires M14 et M49 ;

Considérant les comptes de gestion fournis par le trésorier ;

Considérant l'état des restes à réaliser 2015 fourni au trésorier ;

Madame l'adjointe aux finances indique que, faute de disposer des comptes administratifs 2015 approuvés, il est possible de procéder à une reprise anticipée des résultats et des restes à réaliser 2015,

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget primitif 2016 la reprise anticipée des restes à réaliser et résultats prévisionnels de l'exercice 2015, qui s'établissent à ce jour comme suit :

BUDGET COMMUNAL	Dépenses fonct	Recettes fonct	Dépenses inv	Recettes inv
Résultat de l'exercice		2 107 009.71		165 313.67
Résultat antérieur reporté (après affectation)		900 303.71	1 667 598.09	
Résultat de clôture 2015		3 007 313.42	1 502 284.42	
Restes à réaliser			558 077.50	268 510.00

BUDGET EAU	Dépenses fonct	Recettes fonct	Dépenses inv	Recettes inv
Résultat de l'exercice		147 154.55	260 647.16	
Résultat antérieur reporté (après affectation)		387 718.22		491 560.14
Résultat de clôture 2015		534 872.77		230 912.98
Restes à réaliser			263 988.15	

BUDGET ASSAINISSEMENT	Dépenses fonct	Recettes fonct	Dépenses inv	Recettes d'inv
Résultat de l'exercice		76 471.19	63 946.47	
Résultat antérieur reporté (après affectation)		7 955.19		46 227.54
Résultat de clôture 2015		84 426.38	17 718.93	

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'inscrire les restes à réaliser 2015 au vu de l'état fourni au trésorier.
- de reprendre au budget primitif 2016 les résultats tels que présentés aux tableaux ci-dessus, après affectation éventuelle.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
Crolles, le 01 avril 2016
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le
Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio,
Responsable du service Juridique / Marchés publics



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.